	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Chlore</b>		<b>MTG022</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Chlore
Description chimique	Chlore
N° CAS	7782-50-5
N° CE	231-959-5
N° Index	017-001-00-7
N° d'enregistrement	01-2119486560-35
Formule chimique	Cl <sub>2</sub>

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations pertinentes identifiées</b>	Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation Voir la liste des usages identifiés et des scénarios d'exposition dans l'annexe de la FDS Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
<b>Utilisations déconseillées</b>	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société</b>	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
<b>Téléphone</b>	+41 (0) 26 676 94 94
<b>Adresse e-mail</b>	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

<b>Dangers physiques</b>	Gaz comburants, Catégorie 1	H270
	Gaz sous pression : Gaz liquéfié	H280
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319

**Chlore**
**MTG022**

Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 2 H330

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H335

**Risques environnementaux**

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 H400

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 H410

**Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16**
**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**
**Pictogrammes de danger**


GHS03

GHS04

GHS06

GHS09

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires

**Conseils de prudence**

P220	Tenir à l'écart des matières combustibles
P244	S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile les soupapes de réduction
P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin

**Chlore**
**MTG022**

P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P370+P376	En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé
P405	Garder sous clef

**2.3. Autres dangers**

Aucun

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Chlore	(N° CAS) 7782-50-5 (N° CE) 231-959-5 (N° Index) 017-001-00-7 (N° d'enregistrement) 01-2119486560-35	<= 100%	Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Liq.), H280 Acute Tox. 2 (Inhalation:gas), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16


Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit

**3.2. Mélanges**

Non déterminé

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin
<b>En cas d'ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 4/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Chlore</b>		<b>MTG022</b>

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connue sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et ou section 11

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Dioxyde de carbone. N'utilisez pas un jet d'eau car il peut faire éclabousser le liquide corrosif

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Risques spécifiques</b>	En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
<b>Produits de combustion dangereux</b>	En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives

#### **5.3. Information supplémentaire**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. (Norme EN 137 - Appareil autonome d' air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage)

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter une protection respiratoire. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Equipements de protection individuels, voir section 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter tout déversement et fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Tout déversement dans l'environnement doit être évité

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Laver la zone au jet d'eau  
Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

**Chlore**
**MTG022**

Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé et les endroits où s'est produite la fuite

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.

Pour les précaution, voir la section 2.2

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Contenu sous pression

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

-

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle


Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Chlore	7782-50-5	VME	0.5 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			1.5 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	0.5 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			1.5 mg/m <sup>3</sup>	

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Produit devant être mis manipulé dans un système clos et sous des conditions de contrôle strictes

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Utiliser de préférence des installations étanches en permanence (ex. : canalisations soudées)

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 6/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Chlore</b>		<b>MTG022</b>

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites

S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées

Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.

Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications

Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement

#### Protection de la peau

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert

Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid

Port de gants résistants aux produits chimiques

Norme EN 374-Gants de protection contre les produits chimiques

##### **Pour un usage de courte durée**

Matière: Caoutchouc de chloroprène

Temps de pénétration: > 30 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

##### **Pour un usage de longue durée**

Matière: Fluoroélastomère.

Temps de pénétration: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur

Le temps de percement des gants sélectionnés doit être supérieur à la période d'utilisation envisagée

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

Norme EN943-1 - vêtements de protection totale contre produits chimiques liquides, solides ou gazeux

Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité

#### Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques EN 943-1. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance sur le lieu de travail

#### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoire est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente EN 14387. Si le masque est le seul moyen de protection, utiliser un appareil

**Chlore**
**MTG022**

respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé selon les normes NIOSH (US) ou CEN (EU)

**8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante**

Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire si cela est possible en toute sécurité

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>État physique à 20°C / 101.3kPa</b></li> <li>• <b>Couleur</b></li> </ul>	<p>Gaz</p> <p>Jaune - Verdâtre</p>
<b>Odeur</b>	Âcre
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	-101°C
<b>Point d'ébullition</b>	-34°C
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée non disponible
<b>Limites d'explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	6.8 bar
<b>Pression de vapeur [50°C]</b>	14.3 bar
<b>Densité de vapeur</b>	2.44 (Air=1)
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	8.6 g/l à 20°C
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Comburant

**9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	71 g/mol
<b>Température critique [°C]</b>	143,8°C

**Chlore**
**MTG022**

Densité de vapeur relative                      2.44 (Air=1.0)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Oxyde violemment les matières organiques. Peut réagir violemment avec les matières combustibles. Peut réagir violemment avec les agents réducteurs

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter l'humidité dans les installations

**10.5. Matières incompatibles**

Peut réagir violemment avec les matières combustibles  
 Peut réagir violemment avec les agents réducteurs  
 Maintenir l'équipement sans huile ni graisse  
 Réagit avec l'eau pour former des acides corrosifs  
 Peut réagir violemment avec les alcalis  
 En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux  
 Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

Réagit avec l'eau pour former l'acide chlorhydrique

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Mortel par inhalation. Œdème pulmonaire retardé mortel, possible
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Gravement irritant pour la peau
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Gravement irritant pour les yeux



**Chlore**
**MTG022**

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Sévère brûlure des voies respiratoires à concentration élevée Peut causer une inflammation des voies respiratoires
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée non disponible
<b>Danger par inhalation</b>	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures des yeux et de la peau

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Les expositions à de faibles doses (< 15 ppm) entraînent une irritation des muqueuses nasale, oculaire et pharyngée sans conséquence clinique

On estime que la concentration létale minimale, chez l'homme, s'élève à 430 ppm pour une exposition dépassant 30 min, et une exposition à 1 000 ppm est rapidement fatale

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**


Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

**12.6. Autres effets néfastes**

Très toxique pour les organismes aquatiques

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Chlore</b>		<b>MTG022</b>

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Produit</b>	<p>Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère</p> <p>Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration</p> <p>Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur <a href="http://www.eiga.org">http://www.eiga.org</a></p> <p>Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine</p>
<b>Emballages contaminés</b>	<p>Eliminer comme produit non utilisé</p> <p>Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaire</p>
<b>Code OMoD</b>	<p>16 05 04</p> <p>Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses</p>

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1017	1017	1017

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Chlore	Chlorine	Chlorine

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Etiquetage**




**ADR/RID  
IMDG  
IATA**

2.3 : Gaz toxiques  
 5.1 : Matières comburantes  
 8 : Matières corrosives  
 Matières dangereuses pour l'environnement

**14.4. Groupe d'emballage**

**ADR/RID  
IMDG  
IATA**

Non déterminé

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/13
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Chlore</b>		<b>MTG022</b>

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID	Substance/ mélange dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
ICAO-TI / IATA-DGR	Substance/ mélange dangereux pour l'environnement

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Indications de changement</b>	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
<b>Abréviations et acronymes</b>	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p> <p>EN : European Norm -Norme Européenne</p> <p>ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë</p> <p>IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien</p> <p>IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses</p>

**Chlore**
**MTG022**

LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.

**Texte complet des Phrases H, EUH et P citées dans les sections 2 et 3**
**Mentions de danger**

H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires

**Conseils de prudence**

P220	Tenir à l'écart des matières combustibles
P244	S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile les soupapes de réduction
P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

**Chlore****MTG022**

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Consulter immédiatement un médecin

P332+P313

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P370+P376

En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger

P403

Stocker dans un endroit bien ventilé

P405

Garder sous clef

**Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide